



Transport partagé : On a tous à y gagner !



VSL* ou TAXI
CONVENTIONNÉ

*Véhicule Sanitaire Léger



**Partager un taxi conventionné par l'Assurance
Maladie ou un Véhicule Sanitaire Léger avec
d'autres patients, c'est :**

- contribuer à réduire le montant de votre facture de transport
- participer à la sauvegarde de notre système de santé
- effectuer un acte citoyen en concourant à préserver notre environnement.